



Inaptitude au poste maladie professionnelle

Par Elochris50

Je me retrouve dans une situation plus que compliqué .

Je suis en CDI contractuel.

Mon employeur EHPAd public avait comme première intension de me licencier, or j'ai la maladie professionnelle du coup ça change tous , cela était en février 2026 .

Arrivé le 6 mai jour de mon inaptitude au poste , mon employeur avais jusqu'au 5 juin pour me reclassé il en ai toujours rien .

8 juin entretien préalable a ma situation qui selon ma DRH est complexe et a demandé une expertise médicale avec un rhumatologue expert qui s'occupe de ce genre de dossier le rendez vous et fixé au 14 septembre et donc en attendant je suis ni licencié, ni reclassé ,je ne suis plus dans les effectifs et encore moins rémunérée .

Ma question en a t'elle le droit , le conseillez juridique me dit qu'elle n'a pas le droit de me laissé ainsi et que je dois attendre ma feuille de salaire de juin pour contesté .

Sauf que ma DRH m'a bien précisé que je n'aurai ni salaire , ni feuille de salaire .

Du coup je suis sans solution et je ne peut même pas m'inscrire a France travail ..

Ps : je viens de faire une demande par courrier pour un rendez vous avec un médecin conseil de la CPAM pour essayer de gagné du temps et ne pas devoir attendre septembre .

Par kang74

Bonjour à vous aussi (la politesse ne fait pas de mal ; non ?)

Etes vous contractuelle ? En CDI ?

Par Elochris50

Bonjour, je suis en CDI contractuel .